



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à neuf heure, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 17/06/2025	Etaient présents : P.DENAUD – V.VALADE – JP GUILLON – P.PRIVAT - L.MOREAU – P.SARTOUX – B.PETIT – F.DIDIERJEAN
Affichage : 24/06/2025	Excusés : A.POTIGNY a donné pouvoir à P.DENAUD
Nombre de membres :	Absents : L.VAREILLE
En exercice : 10	Secrétaire de séance : JP GUILLON
Procurations : 1	
Votants : 8	

30.2025 NOMINATION D'UN DIRECTEUR- SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE DU SPIC « LA MAISON FAMILIALE »**L'EXECUTIF EXPOSE :**

La création d'un Service Public Industriel et Commercial et d'une régie à autonomie financière nécessite la nomination d'un directeur chargé d'administrer le service public industriel et commercial.

Aussi, la commune de l'île d'Aix restant l'employeur unique, il est envisageable de moduler le temps de travail d'un agent. Ainsi il est proposé de détacher Madame Delphine COURAPIED Secrétaire Générale de Mairie, rédacteur principal de 1ere classe, à hauteur de 30% de ses missions actuelles au poste de Directrice – Secrétaire Générale de Mairie de La Maison Familiale.

Considérant que ce poste doit être prioritairement pourvu par un agent de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de débiter les démarches administratives afin d'assurer la reprise de la structure au 1^{er} octobre,

Considérant que la commune a recruté un agent comptable ayant pour missions le suivi budgétaire et comptable mais également la gestion de régie de recettes.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; avec 7 voix pour (6 plus 1 procuration), 1 abstention et 1 voix contre ;

- ✓ Nomme le Directeur-Secrétaire Général de mairie en tant que Directeur du SPIC « La Maison Familiale ».
- ✓ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le secrétaire de séance,

Le Maire
Patrick DENAUD



AR Prefecture

017-211700042-20250623-2025_30-DE
Reçu le 24/06/2025